

REVUE DE PRESSE

7 mai 2024

JOURNAUX **PRESSE** **Radio** information
télé
MÉDIAS *Médias* sociaux

Afin de se conformer à la Loi sur le droit d'auteur,
la FCSSQ détient une licence autorisant une
redistribution électronique restreinte de ce document.



La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec

PRODUIT PAR

influence



CHRONIQUES

Pas de pénurie de bonnes idées

RIMA ELKOURI

La Presse

S'il y a bel et bien pénurie d'enseignants, il n'y a pas de pénurie de bonnes idées pour y faire face et en minimiser les effets sur les élèves.

C'est ce que je me suis dit en lisant les nombreux lecteurs, dont plusieurs enseignants, qui ont réagi à ma chronique sur l'étourdissant ballet de profs dans une classe de 1^{re} année¹.

Alors que la désertion des enseignants s'aggrave dans les écoles publiques du Québec – 4880 enseignants ayant des postes permanents ont démissionné depuis cinq ans, ce qui constitue une hausse de 76 %, selon un bilan rendu public lundi par *Le Journal de Montréal* –, plusieurs proposent tantôt leur diagnostic, tantôt leurs remèdes.

Simon Bucci-Wheaton, qui s'est découvert une vocation d'enseignant en septembre 2019 après avoir répondu à l'appel urgent d'un directeur d'école primaire cherchant désespérément à pourvoir un poste, trouve inquiétant que l'on normalise le ballet « classique » de profs qui se fait au détriment de l'enfant.

« Ça arrive beaucoup plus souvent que nous le pensons. Par contre, les parents ont peur de dénoncer pour toutes sortes de raisons », constate l'enseignant qui complète sa formation pour devenir un « vrai » prof et qui a publié récemment le livre *Mais pourquoi l'école ? Questions et réflexions d'un prof qui n'en était pas un* (KO).

Qui protège l'élève si l'employeur ne prend pas lui-même la situation au sérieux ? demande l'enseignant.

À l'instar du philosophe de l'éducation Normand Baillargeon, qui signe la préface de son livre, Simon Bucci-Wheaton rêve d'une commission Parent 2.0. Plus de 60 ans après la grande réflexion collective ayant mené à la création d'un ministère de l'Éducation aux nobles ambitions devenu un dernier de classe², le temps est venu de « refaire le casse-tête qu'est l'éducation », croit-il.

Si l'on considère que l'éducation est vraiment une priorité dans notre société, ce serait en effet une excellente idée.

Par quel morceau du casse-tête commencer pour protéger l'élève et mettre fin à la désertion d'enseignants qui s'épuisent à pallier les défauts de notre système d'éducation ?

Il faudrait en toute priorité revoir la composition des classes, avance l'enseignant. L'inclusion en classe ordinaire d'élèves en difficulté, peu importe leur diagnostic, est une idée fort louable en théorie. Mais si les services essentiels à leur réussite ne suivent pas, ce sont les professeurs qui se retrouvent en grande difficulté. Surtout si les parents ne collaborent pas, observe-t-il.

« L'enseignant fait beaucoup de discipline, enseigne moins, n'amène pas les élèves où il aimerait académiquement, ce qui brûle chacun d'entre nous. Pris dans la paperasse bureaucratique pour faire des demandes de services [qui n'arrivent pas] pour ces élèves qui demandent du soutien intensif... »

Dans un tel contexte, comment s'étonner que le quart des nouveaux enseignants quittent la profession dans les cinq premières années de leur carrière ?

Il ne suffit pas de recruter de nouveaux enseignants. Il faut veiller à leur offrir le soutien et les conditions de travail nécessaires pour qu'ils n'aient pas envie de partir en courant.

« Le ballet actuel a beaucoup à voir avec le chorégraphe qui a décidé, en pleine pénurie de personnel, d'ouvrir des classes de maternelle 4 ans dans tous les centres de services scolaires. Et le reste du ballet vient de l'insensibilité bureaucratique des différentes instances en ce qui a trait au bien-être des enfants », m'écrit une autre enseignante.

Sa solution ? Changer de direction artistique et assouplir les règles bureaucratiques pour prioriser en tout temps le mieux-être des enfants.

Si “partir du bon pied”, “agir tôt” ne sont pas juste des paroles en l’air, ce serait chouette que l’enfant soit en haut de la liste pour vrai. L’enfance, c’est court, c’est juste une fois et c’est la base sur laquelle tout le reste sera érigé.

Une enseignante

L’enseignante en question raconte avoir déjà pris un congé sans solde après un congé de maladie pour épuisement professionnel, sentant qu’elle n’avait pas d’autre choix pour ménager sa santé et préserver la stabilité de ses jeunes élèves. « Un retour progressif temporaire et le ballet qu’il engendre étaient inacceptables à mes yeux. »

Il y a parfois des enseignantes qui, pour ne pas être pénalisées financièrement, sont forcées de revenir en classe en toute fin d’année scolaire, observe-t-elle. « Payer l’enseignante quelques jours pour garder la stabilité du groupe aurait été une meilleure idée. Pas pour la bureaucratie. »

À cette enseignante qui exprimait ses préoccupations quant au bien-être de ses élèves, on a répondu qu’elle n’avait pas à s’en soucier. Les enfants finissent toujours par s’adapter, n’est-ce pas ? Comme s’il appartenait aux

élèves de s’adapter aux besoins d’un système bureaucratique plutôt qu’au système de s’adapter aux besoins des élèves.

Une autre solution mise de l’avant par plusieurs lecteurs consiste à accélérer la reconnaissance des compétences d’enseignants étrangers. On m’a cité l’exemple d’un professeur de lycée qui, en dépit de la pénurie d’enseignants, n’arrive pas à travailler dans son domaine. Ou encore celui d’une enseignante française ultraqualifiée, venue au Québec à la suite d’une mission de recrutement du gouvernement à Paris, qui s’est butée aux portes closes de plusieurs centres de services scolaires. En pleine pénurie, de nombreux professeurs prêts à travailler se sont retrouvés dans la même situation absurde lors de la rentrée scolaire³.

Entonnant le refrain populiste bien connu « c’est la faute aux immigrants », le ministre de l’Éducation, Bernard Drainville, a souvent attribué les maux du système d’éducation, y compris la pénurie d’enseignants, à l’immigration. « Le bar ouvert en immigration, arrêtez ça ! », a-t-il lancé au gouvernement fédéral, en janvier dernier.

Il y a pourtant parmi ces immigrants de nombreuses personnes compétentes qui, accoudées au bar, n’attendent que de faire partie du « bar ouvert » de solutions.

Le cellulaire doit être banni des écoles, clame PSPP

La place des écrans chez les jeunes doit être étudiée en commission parlementaire, dit-il

Le Parti Québécois veut interdire le cellulaire partout dans les écoles, pas seulement en classe. Paul St-Pierre Plamondon réclame aussi une commission parlementaire pour se pencher sur le temps d'écran chez les enfants et la possibilité d'instaurer un âge minimal pour l'accès aux réseaux sociaux.

GENEVIÈVE LAJOIE
Bureau parlementaire

« Si François Legault ne fait rien, il en paiera le prix parce que ce sera un enjeu électoral en 2026 », prévient le chef péquiste, en entrevue.

La CAQ doit bannir dès maintenant les téléphones intelligents des établissements scolaires primaires et secondaires.

Les écoliers et les adolescents ne doivent plus pouvoir se réfugier sur leur cellulaire durant les pauses, les récréations ou l'heure du midi.

PSPP promet qu'un gouvernement du Parti Québécois passera de la parole aux actes.

Il demande également que se tienne rapidement, à compter du mois d'août, une commission parlementaire afin de pouvoir dégager des recommandations claires à présenter aux parents québécois pour encadrer la place des écrans chez les jeunes.

Car le temps presse. La France a commandé un rapport et le constat est sans appel.

Un « consensus scientifique net » se dégage sur « les conséquences néfastes des écrans » sur plusieurs aspects de la santé des enfants et des adolescents, notamment sur le sommeil, la sédentarité et la vision.

Les experts recommandent notamment de ne pas exposer les bambins aux écrans avant trois ans et de ne pas permettre l'accès aux réseaux sociaux avant 15 ans.

Le gouvernement Macron s'est donné un mois pour accoucher d'un plan d'action.

MAJORITÉ NUMÉRIQUE

Talonné à ce sujet à l'Assemblée nationale la semaine dernière, François Legault a rejeté l'idée d'une majorité numérique et tourné au ridicule les questions du chef péquiste.

PSPP faisait valoir qu'en plus de la France, la Floride interdira aux moins de 14 ans d'ouvrir un compte sur un réseau social.

Selon lui, le Québec n'est pas forcé de copier la Floride ou la France en matière de majorité numérique, mais doit se pencher sur le problème et tirer ses propres conclusions.

« Je pense que ça s'en va là partout dans le monde, mais sur le comment, il faut l'étudier parce que c'est quand même très novateur », précise-t-il.

CATASTROPHE SANITAIRE

Lors du récent passage du premier ministre français, Gabriel Attal, à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville a affirmé que le Québec n'est pas mûr pour interdire l'utilisation des cellulaires dans les écoles, comme c'est le cas en France depuis 2018.

En visite dans une école de Québec, le dignitaire s'était montré très préoccupé par la surutilisation des écrans chez les enfants.

À l'école L'Ancrage, un établissement tout neuf, il avait constaté que toutes les classes étaient munies de tableaux numériques.

La directrice avait même vanté le fait que les élèves de 5^e et de 6^e année avaient tous un Chromebook.

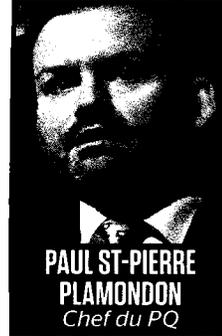
« C'est une possible catastrophe sanitaire et éducative qui est devant nous parce qu'on a des enseignants, des professeurs des écoles qui nous disent que, même en CP [cours préparatoire], donc à cinq ou six ans, on a des enfants qui ont du mal à se concentrer », avait alors fait valoir le PM français.



Voici les balises pour l'usage des écrans chez les enfants québécois

- **Moins de 2 ans** : aucun temps d'écran n'est recommandé.
- **De 2 à 5 ans** : moins d'une heure par jour.
- **De 6 à 12 ans** : maximum de deux heures par jour.
- **De 13 à 19 ans** : aucune durée précise, peut varier selon le type de contenu.

SOURCE : CES RECOMMANDATIONS
SONT TIRÉES DU SITE INTERNET DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC



Sédentaires et accros aux écrans

Les enfants et adolescents québécois font de moins en moins d'activité physique

Constat d'échec pour les enfants et adolescents québécois : à peine 4 sur 10 font une heure d'activité physique par jour. Le Bulletin de l'activité physique chez les enfants et les jeunes de ParticipACTION de 2024 leur donne une note de D+ et il appelle à d'importants changements de société. Car les enfants ne jouent plus et restent le nez collé devant un écran.

HUGO DUCHAINE
Le Journal de Montréal

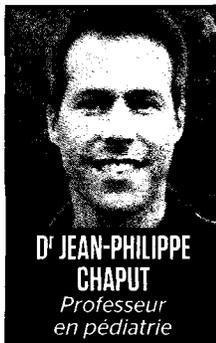
Le jeu se perd

Seulement 22 % des jeunes de 5 à 17 ans ont pratiqué plus de deux heures par jour de jeux non structurés à l'intérieur et à l'extérieur.

Il peut s'agir de s'amuser dans un parc ou de grimper un arbre, par exemple.

« Le temps extérieur s'est perdu depuis les 20 dernières années, explique le D^r Chaput, aussi professeur à l'Université d'Ottawa. L'aspect sécurité y est pour beaucoup, les parents ne se sentent pas à l'aise de laisser jouer les enfants sans supervision et les gardent près d'eux à l'intérieur. »

Le sport organisé fait meilleure figure, alors que 68 % des jeunes ont participé à un programme l'an passé.



Il faut bannir les écrans

« Il ne faut pas seulement éduquer, car ça ne semble pas marcher. Ça prend une méthode un peu plus forte, soutient le D^r Chaput. Il faut bannir, parce que sinon, on perd le contrôle. »

Il salue d'ailleurs la décision de Québec de bannir les cellulaires en classe.

L'an dernier, 27 % des enfants et des jeunes (49 % chez les 5 à 11 ans, 17 % chez les 12 à 17 ans) ont respecté la limite de temps d'écran recommandée à des fins de loisir, soit un maximum de deux heures par jour.

ParticipACTION estime qu'il faut un projet de loi pour promouvoir des comportements plus sains, comme la vérification de l'âge dans les médias sociaux.

Les parents doivent aussi être de bons modèles, ajoute Jean-Philippe Chaput.

Seulement 4 % ont réussi

Une heure d'activité physique par jour, de 8 à 11 heures de sommeil par nuit et pas plus que deux heures de loisirs devant l'écran... Cela peut paraître simple, mais seulement une infime quantité de jeunes (4 %) ont réussi les trois en 2024.

« C'est avec le temps d'écran que ça accroche, remarque le chercheur Jean-Philippe Chaput. Nous sommes rendus accros à nos cellulaires et nos tablettes. »

Ce dernier soutient qu'il n'est pas rare que des ados passent plus de 8 heures devant un écran.

« Tout est interrelié, ça devient un cercle vicieux », fait-il valoir, car la lumière bleue nuit au sommeil, qui à son tour plombe l'énergie pour faire du sport.

Des nuits de 9 à 11 heures de sommeil sans interruption sont recommandées pour les 5 à 13 ans et de 8 à 10 heures pour les 14 à 17 ans.

Des inégalités à réduire

Les disparités entre les filles et les garçons sont particulièrement frappantes en matière d'activité physique. Seulement 31 % des filles, comparativement à 57 % des garçons, ont respecté la recommandation.

Les enfants provenant d'un ménage à faible revenu sont aussi moins nombreux (46 %) à suivre la recommandation d'une heure par jour, comparativement à ceux venant d'un ménage avec un revenu élevé (57 %).





Enseignants et fonds de grève

Bataille épique pour les états financiers d'un syndicat

FRANCIS VAILLES

La Presse

Vous vous rappelez cette polémique sur l'absence de fonds de grève de certains syndicats et sur l'importance d'avoir les états financiers pour y voir clair ?

Et plus largement, sur les difficultés d'accès aux états financiers par les membres cotisants ?

Eh bien voilà, l'affaire n'en est pas restée là. Une enseignante de la couronne sud de Montréal a tenté par tous les moyens d'avoir accès au précieux rapport financier. Et devant les tergiversations de son syndicat, elle a dû déposer une plainte au Tribunal administratif du travail. La cause concerne le Syndicat de Champlain, affilié à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ).

C'est que, voyez-vous, la transmission des états financiers n'est pas facultative pour les syndicats. Le *Code du travail* du Québec rend même obligatoire la remise des états financiers aux membres qui les réclament.

Plus précisément, l'article 47.1 du Code précise que le syndicat « doit divulguer chaque année à ses membres ses états financiers. [Il] doit aussi remettre gratuitement au membre qui en fait la demande une copie de ces états financiers ».

Cet article laisse difficilement matière à interprétation. Normalement, un simple courriel devrait faire le travail : « Bonjour, je veux avoir une copie complète de vos états financiers, merci ».

Mais le Syndicat de Champlain et son président, Jean-François Guilbault, ne l'entendaient pas ainsi.

Voyons le fil des événements. Peu après le conflit de fin d'année, la syndiquée cherchait à comprendre pourquoi l'organisation syndicale n'avait pas de fonds de grève (elle me demande de taire son nom pour s'éviter des problèmes). Elle a donc réclamé une copie des états financiers par téléphone à Jean-François Guilbault.

Résultat ? On lui répond que ce n'est pas possible, qu'elle doit se rendre au bureau syndical pour les voir. L'accès serait donc pour un temps limité, durant les heures de travail, et sans possibilité d'en faire des copies ou des photos.

Après certaines recherches, elle constate que le syndicat est tenu de lui remettre une copie en vertu de la loi. Elle fait donc une demande formelle par courriel le 20 février.

Le 13 mars, on lui répond que sa demande doit être soumise « au comité de coordination politique du syndicat », qui se penchera sur ses pratiques à cet égard.

Devant cet apparent blocage, la syndiquée – aussi déléguée syndicale de son école – dépose une plainte au Tribunal administratif du travail, le 14 mars.

« Je ne souhaite pas entrer en guerre avec le syndicat. Je veux permettre aux syndiqués d'avoir un accès facile à ce qui leur est dû, soit les états financiers, et de se questionner. Et qui sait, peut-être participer à faire bouger les choses », m'explique-t-elle.

Le 9 avril, le débat se transporte en assemblée syndicale. On lui répond que le syndicat présente les états financiers seulement sur PowerPoint lors d'une assemblée spécifique ou encore les rend admissibles au bureau sur demande.

Pourquoi un tel secret, un tel contournement apparent de la loi ?

Pour comprendre, je passe un coup de fil au président du syndicat, Jean-François Guilbault, le vendredi 3 mai.

Il me répond que la publication des états financiers est un enjeu pour l'organisation. « Ça nous rend vulnérables

face au maraudage [des autres syndicats] et devant l'employeur dans une négociation », me dit-il.

Il ajoute que la déléguée syndicale devrait recevoir, dans les prochains jours, un résumé des états financiers certifié par une firme comptable indépendante.

Moins de deux heures après mon appel, la syndiquée m'apprend finalement qu'elle a reçu le résumé en question... Tiens donc !

Mais le débat ne s'arrête pas là. L'article 47.1 du Code précise clairement que le syndicat doit remettre une copie de ses états financiers, pas un résumé.

Or, en comptabilité, il n'y a pas deux ou trois jeux distincts d'états financiers, selon le bon vouloir de l'organisation. L'objectif de la comptabilité est justement d'avoir des normes appliquées par tous et donc comparables pour qu'on puisse avoir confiance en les données présentées.

Les parties 2 et 3 du manuel des comptables agréés du Canada précisent d'ailleurs que les états financiers d'un organisme à but non lucratif doivent comprendre le bilan, l'état des revenus et dépenses, l'état des flux de trésorerie et l'opinion de l'auditeur indépendant.

Surtout, les notes aux états financiers, qui donnent des précisions sur les chiffres, font partie intégrante des états financiers, m'indique l'expert Michel Magnan, professeur de comptabilité à l'Université Concordia.

« Il n'y a pas d'ambiguïté à ce sujet. Sinon, ça peut être n'importe quoi », me dit-il.

À ce sujet, Jean-François Guilbault, du Syndicat de Champlain, me dit que son résumé est conforme à ce qui est prescrit par la jurisprudence, notamment des décisions rendues en 2016 et en 2017¹. Fort bien.

Sauf qu'il faut savoir que peu de décisions ont nourri la jurisprudence sur ce que constituent des états financiers. De plus, ces décisions se basent sur le *Code canadien du travail*, faute de jugements en vertu du *Code du travail* du Québec.

Or, le code canadien donne une certaine latitude quant à ce qui constitue des états financiers, les définissant comme « un état des finances suffisamment détaillé pour donner une image juste et fidèle de l'état des finances et des opérations financières du syndicat ».

Au Québec, le Code ne donne pas cette largesse. Il précise que le syndicat doit divulguer SES états financiers et remettre une copie de CES états financiers aux membres. Difficile d'en comprendre qu'il y a diverses formes d'états financiers.

La plaignante dans cette affaire envisage de maintenir sa plainte au tribunal, vu l'état de la situation.

Ce que j'en pense ? Qu'il est inadmissible que des membres qui paient obligatoirement plusieurs centaines de dollars par année à une organisation ne puissent avoir aisément le portrait fidèle de ses finances. Et ce portrait, ce sont les états financiers audités, comme défini dans le manuel des comptables professionnels.

Les changements climatiques nous nuisent

Les changements climatiques gardent de plus en plus les enfants à l'intérieur, déplore ParticipACTION.

Que ce soient les feux de forêt ayant pollué l'air du Québec plusieurs jours l'an dernier, les canicules ou les épisodes de verglas, la météo extrême contraint plus souvent

les enfants à s'enfermer, forçant l'annulation d'activités sportives ou de récréations à l'extérieur.

Le dernier bulletin de ParticipACTION plaide pour que les changements climatiques soient dorénavant vus comme une barrière supplémentaire à l'activité physique.



RECONNAISSANCE DE CULPABILITÉ POUR LEURRE

UN PROFESSEUR AU SECONDAIRE VOULAIT COUCHER AVEC UNE ADOLESCENTE DE 14 ANS

Un ex-enseignant au secondaire qui s'était fait pincer dans une large opération de lutte contre la pornographie juvénile a reconnu sa culpabilité lundi. Gilles Croteau a tenté d'avoir des contacts sexuels avec une adolescente de 14 ans sans savoir... qu'il parlait à une agente d'infiltration. L'homme de 59 ans, de Gatineau, a plaidé coupable lundi, au palais de justice de Longueuil, à un chef d'accusation de leurre. Il était également accusé de production et distribution de pornographie juvénile, mais les chefs ont été abandonnés par la poursuite. Au moment des faits, Gilles Croteau enseignait les

mathématiques en troisième secondaire au Collège Trinité, à Saint-Bruno-de-Montarville. Il n'est plus employé de l'établissement scolaire depuis février 2023. « À notre connaissance, aucun employé ou élève, actuel ou ancien, n'aurait été impliqué dans les faits reprochés à M. Croteau à l'époque où il était employé. Soyez assuré que nous avons pris toutes les mesures nécessaires », a indiqué à *La Presse* la porte-parole du Collège Trinité.

— Louis-Samuel Perron, *La Presse*

Un policier caché pince un professeur déviant

L'agent s'est fait passer pour une adolescente de 14 ans sur internet

Un ex-prof de maths d'une école secondaire privée de la Montérégie a reconnu avoir leurré ce qu'il pensait être une adolescente en utilisant même le réseau internet de l'établissement pour le faire.

ERIKA AUBIN
Le Journal de Montréal

Pendant plusieurs jours en novembre 2022, Gilles Croteau pensait discuter sur un réseau de clavardage avec une adolescente de 14 ans. Mais derrière l'écran se trouvait plutôt un policier. L'homme de 59 ans l'avait incité à des contacts sexuels.

Le professeur de mathématiques a plaidé coupable hier matin, au palais de justice de Longueuil, à une accusation de leurre d'un agent d'infiltration, qu'il croyait être une mineure, en vue de commettre des infractions

à caractère sexuel.

Le contenu de la discussion en ligne a été placé sous scellé, nous empêchant d'en dévoiler la teneur.

PROFESSEUR ET COACH

Avant son arrestation, Croteau enseignait en troisième secondaire au Collège Trinité, situé à Saint-Bruno-de-Montarville. Selon nos informations, il était également entraîneur de volley-

ball féminin.

Celui qui utilisait le pseudonyme Charles a même utilisé le réseau internet de l'établissement scolaire pour commettre son crime.

À peine quelques jours après son arrestation, le prof n'était déjà plus à l'emploi du collège.

« À notre connaissance, aucun employé ou élève, actuel ou ancien, n'aurait été impliqué dans les faits reprochés à M. Croteau à l'époque où il était employé. Nous avons pris toutes les mesures nécessaires », a indiqué par courriel la porte-parole Stéphanie Hamel.

IMPORTANT RAPLE

Gilles Croteau, qui réside maintenant à Gatineau, avait été épinglé en janvier 2023 lors d'une importante rafle de la Sûreté du Québec en lien avec la pornographie juvénile.

L'objectif du projet Recentrer était « de valider les intentions des utilisateurs qui montrent de l'intérêt pour l'exploitation sexuelle des enfants », peut-on lire dans l'exposé conjoint des faits.

À ce moment-là, plus de 275 policiers avaient passé les menottes à 31 individus.

Un rapport présentiel sexologique sera confectionné en vue de déterminer la sentence de Croteau. Son dossier revient en cour en juillet.

Si vous avez de l'information à ce sujet, vous pouvez contacter notre journaliste à erika.aubin@quebecormedia.com



Les As de l'info

POUR OU CONTRE souligner la fête des Mères... à l'école?

Par Caroline Bouffard, Les As de l'info

CONTENU JEUNESSE / Non, on n'est pas tombé sur la tête. C'est une vraie question. Il y a eu un gros débat l'an dernier, quand des enseignantes québécoises ont décidé de ne pas souligner cette fête dans leur classe. Pourquoi? Pour éviter que des enfants, qui ont des familles différentes, se sentent mis à l'écart. Avec la fête des Mères qui approche (ce sera le 12 mai) on a eu envie de réfléchir avec toi sur la nécessité (ou pas) de souligner cette fête en classe. Allons-y!

Les arguments pour 

La fête des Mères touche la grande majorité des enfants

Oui, c'est vrai qu'il y a des enfants qui vivent dans des familles sans maman pour différentes raisons. Mais on ne devrait pas pénaliser toute la classe pour des exceptions. Le bricolage ou la carte qu'on fait en classe peut être donné à une grand-mère, à une tante ou à une femme qui occupe une place importante dans sa vie.

Une occasion de parler des différences

La fête des Mères (ou des Pères) peut être une occasion pour les élèves qui ont des familles différentes d'en parler aux autres en classe. C'est une occasion d'apprendre. De voir qu'il existe tout plein de modèles, et que c'est correct!

Un cadeau fait main = 

N'importe quel adulte te le dira: recevoir un cadeau fait à la main, ça réchauffe le coeur! C'est un cadeau unique. C'est génial que du temps soit prévu en classe pour le fabriquer. On économise ainsi du temps et de l'argent: on évite de devoir courir au magasin pour trouver quelque chose à offrir!

Les arguments contre 

C'est une fête commerciale

La Saint-Valentin, la fête des Mères, la fête des Pères: ce sont des fêtes plus commerciales que traditionnelles. Et elles n'ont pas vraiment leur place à l'école. On ne devrait pas passer du temps d'école là-dessus.

Au mois de mai, chaque minute compte!

Pour les enseignants, le mois de mai est très important. C'est le mois où se terminent les apprentissages. C'est un mois de révision et d'évaluation. En plus, cette année, avec les grèves, le temps manque. Planifier et faire un bricolage pour la fête des Mères: c'est une pression de plus!

On devrait célébrer les parents

La fête des Mères a lieu cette année le 12 mai. Et la fête des Pères suivra le 16 juin. Pourquoi faire deux fêtes, à un mois d'intervalle, pour dire à peu près la même chose aux personnes les plus importantes de notre vie? Pourquoi ne pas combiner tout ça pour créer la fête des Parents? Ça réglerait les problèmes d'exclusion et du manque de temps en classe.

En bref:

POUR ✓

- Ça touche la majorité des enfants
- C'est une occasion de parler des différences
- Rien ne vaut un cadeau fait main

CONTRE ✗

- C'est une fête commerciale
- En fin d'année, on manque de temps
- On devrait plutôt célébrer les parents

Toi, es-tu pour ou contre souligner la fête des Mères à l'école? Viens nous le dire sur le site des [As de l'info!](#)

ICI  RADIO-CANADA

La Corne dénonce la réduction de places au niveau préscolaire

MARTIN GUINDON

La décision du Centre de services scolaire (CSS) de l'Harricana de réduire les services au niveau préscolaire fait réagir.

C'est le cas à La Corne, où le maire Éric Comeau désapprouve le plan qui affecte l'école Saint-Marc-La Corne.

Dans un communiqué publié le 2 mai en réaction à une sortie du Syndicat de l'enseignement de la Jamésie et de l'Abitibi-Témiscamingue, le CSS de l'Harricana expliquait que l'école accueillerait des classes de 14 et 18 élèves, l'automne prochain.

Ces ratios maîtres-élèves respectent ce qui est prescrit pour les niveaux 9 et 10 des milieux défavorisés, assure-t-on. Mais cette organisation scolaire ne permet pas d'accueillir tous les élèves prévus dans l'école de leur secteur.

Le maire Éric Comeau estime que le Centre de services scolaire ne mesure pas bien les impacts d'une telle réduction de services en milieu rural.

C'est des services qu'on ne peut pas se permettre de perdre dans les ruralités.

- Le maire Éric Comeau

Nous, ce qui fait notre force, c'est de garder les jeunes familles, puis qu'on soit attrayant, explique le maire Comeau. Par exemple, à La Corne, on est mitoyen entre Amos et Val-d'Or. C'est un des avantages. Mais si on n'a

pas ces services-là, c'est difficile d'attirer les gens qui ont de jeunes enfants, déjà qu'on n'est pas capable d'avoir de grosses garderies subventionnées. Pour nous, les prémamanes, c'est un plus.

Pas informé de la démarche

Il déplore le fait qu'un parent de La Corne se soit fait offrir d'envoyer son enfant à Landrienne ou à Barraute, alors qu'il travaille à Amos. Ce n'est même pas sur son chemin, Landrienne et Barraute, affirme-t-il.

Éric Comeau se désole aussi de ne pas avoir été consulté et d'avoir plutôt été informé de la décision par le communiqué du Syndicat de l'enseignement.

C'est ça que je trouve déplorable, parce qu'ensemble on aurait pu trouver ou essayer de trouver des pistes de solution. Ça a été la même chose dans le dossier des infirmières qui venaient une fois par mois dans les villages. On l'a appris après le fait accompli. Puis là, il faut se débattre pour garder nos services qu'on a. S'ils n'étaient pas en demande, je comprendrais, mais ce n'est pas le cas, conclut-il.

Cours annulés à l'école secondaire des Grandes-Rivières en raison d'un feu

Selon l'établissement, « une désinfection » est en cours et l'accès aux lieux est interdit.

Radio-Canada

Les cours sont annulés lundi et mardi à l'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Jean-Dolbeau à Dolbeau-Mistassini, en raison d'un incendie. Le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets confirme qu'il n'y a aucun blessé.

Selon le centre de services scolaire, les élèves ont été évacués sur le terrain à l'extérieur de l'école quand l'incendie s'est déclaré.

Le transport scolaire fonctionnera en fin de journée, mais les parents qui voudraient venir chercher leur enfant avant la fin de la journée doivent circuler par la 2e Avenue et se rendre au stationnement des autobus.

L'administration invite les parents à surveiller leurs courriels et la page Facebook du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

L'épreuve unique de français des élèves de la 5e secondaire, qui devait avoir lieu mardi, est reportée. La date de reprise sera annoncée lorsqu'elle aura été confirmée par le ministère de l'Éducation.

Désinfection en cours

Dans un message publié en soirée sur sa page Facebook, l'école secondaire des Grandes-Rivières, Jean-Dolbeau a précisé qu'« une désinfection » est en cours et l'accès aux lieux est interdit.

« Des informations vous seront communiquées demain, au courant de la journée, quant au moment où il vous sera possible de venir chercher vos effets personnels », peut-on lire dans le message.

Estrie et régions

450 cas de coqueluche en Estrie depuis le début de l'année

Par Anthony Ouellet, La Tribune

La coqueluche continue de frapper dans les écoles de l'Estrie, si bien qu'une communication a été envoyée lundi aux parents du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke pour les avertir d'une transmission active de cette maladie dans ses écoles primaires et secondaires. Depuis la mi-février, 370 nouveaux cas ont été déclarés.

«Nous constatons actuellement une présence de coqueluche dans plusieurs écoles primaires et secondaires. Nous souhaitons vous sensibiliser au fait que de la transmission de cette maladie contagieuse pourrait avoir lieu encore dans les prochains jours et semaines», écrit la directrice régionale de santé publique, Dre Isabelle Samson, dans une lettre aux parents dont *La Tribune* a obtenu copie.

Dans un courriel, le service des communications du CIUSSS de l'Estrie-CHUS précise qu'«en 2024, ce sont plus de 450 cas qui ont été confirmés pour la région. Actuellement, la situation demeure stable avec environ 30 cas par semaine».

Le 16 février, on parlait d'environ 80 cas déclarés depuis le mois de décembre 2023. C'est donc dire qu'il y a plus de 370 nouveaux cas de coqueluches qui ont été observés depuis ce temps.

À titre comparatif, la moyenne annuelle de cas de coqueluche en Estrie s'établit à une douzaine, selon des données publiées par le CIUSSS en 2019.

«C'est le groupe d'âge des 10 - 14 ans qui est le plus touché suivi du groupe 15 - 19 ans, illustrant ensemble 66,5 % des cas estriens», explique-t-on du côté du CIUSSS.

La santé publique estrienne a d'ailleurs pris le temps de rencontrer les directions des centres de services scolaires de la région ainsi que les directions d'écoles privées pour les sensibiliser à cette maladie, notamment pour outiller le personnel à en détecter les symptômes.

La bactérie à l'origine de la coqueluche peut créer des «complications graves» pour «les bébés nés prématurés, les enfants de moins de 6 mois, les enfants de 6 à 12 mois qui n'ont pas reçu les trois premières doses du vaccin [contre la coqueluche] et les enfants à naître des femmes enceintes qui sont en fin de grossesse», indiquait la santé publique plus tôt cette année.

En raison de sa longue durée, qui peut s'étendre sur plusieurs semaines, la maladie est facilement transmise entre les membres d'une même famille ou les jeunes fréquentant une même école.

Les symptômes peuvent inclure l'écoulement nasal, des quintes de toux, des vomissements ou de la faible fièvre, notamment.

«Une personne diagnostiquée avec la coqueluche recevra des consignes de retrait de l'école et devrait éviter de fréquenter des personnes à risque alors qu'elle est contagieuse. Le traitement médical réduit la durée de la contagiosité», note la Dre Samson dans sa lettre aux parents.

Le CIUSSS de l'Estrie-CHUS conseille aux gens qui auraient des symptômes de coqueluche qui s'aggravent de consulter leur médecin de famille ou de contacter le 811.

Le lavage des mains, le port du masque et la vaccination sont des pratiques encouragées pour réduire la propagation.



SANTÉ

Comment faire bloc contre le méningocoque ?

Devant une hausse d'infections au méningocoque chez les jeunes, un nouveau vaccin sera offert aux élèves de 4^e et de 5^e secondaire ce printemps pour les protéger de cette bactérie qui peut être fatale. Explications.

ALICE GIRARD-BOSSÉ

La Presse

Qu'est-ce que le méningocoque ?

C'est une bactérie présente dans les voies respiratoires et qui se propage par le contact avec les sécrétions nasales ou de la gorge d'une personne infectée. Cette bactérie peut entraîner des infections graves comme la méningite, une inflammation des membranes entourant le cerveau, ou la septicémie, une infection du sang.

Les infections au méningocoque sont-elles dangereuses ?

Oui, répond le D^r Donald Vinh, infectiologue, microbiologiste clinique et chercheur au Centre universitaire de santé McGill (CUSM). « Malheureusement, l'infection au méningocoque peut être fulminante et fatale. C'est une infection qui peut être très grave. »

Les symptômes principaux incluent une fièvre élevée, des maux de tête sévères, des nausées et des vomissements, une détérioration de l'état de santé général, ainsi que des rougeurs, de petites hémorragies ou des plaques bleues sur la peau, indique le gouvernement du Québec sur son site internet.

Combien de cas avons-nous au Québec ?

Le Québec observe une hausse des infections invasives dues au méningocoque de type Y, surtout chez les adolescents. Selon les données du ministère de la Santé, 47 cas ont été recensés au Québec, dont 14 concernaient des individus âgés de 14 à 18 ans entre septembre 2022 et avril 2024. Cinq personnes ont perdu la vie en raison de cette infection.

Le nombre de cas est beaucoup plus élevé que la moyenne qui était plutôt six cas par année entre 2010 et

2019. « La situation épidémiologique que nous observons actuellement est inhabituelle », écrit l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) dans un rapport publié en octobre.

Comment se protéger d'une infection ?

La vaccination est le meilleur moyen de s'en protéger, indique le D^r Vinh. On recommande une dose du vaccin à l'âge de 18 mois, puis une autre en 3^e secondaire.

Depuis l'automne, le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) offre aux élèves de 3^e secondaire un nouveau vaccin qui est efficace contre quatre types d'infections, soit A, C, W et Y. Auparavant, les élèves du secondaire recevaient un vaccin qui ciblait uniquement les infections de type C.

Qu'en est-il des élèves de 4^e et de 5^e secondaire ?

Pour protéger davantage de jeunes contre ces infections de type Y, les élèves de 4^e et 5^e secondaire qui le souhaitent pourront recevoir ce printemps une dose de ce nouveau vaccin. Petit à petit, la vaccination au secondaire devrait protéger de plus en plus de jeunes et induire progressivement une immunité dans la population, estime l'INSPQ.

Le D^r Vinh soutient que ces vaccins sont « extrêmement efficaces » pour la prévention du méningocoque, avec une efficacité de plus de 90 %. Depuis l'introduction de la vaccination gratuite contre le méningocoque de type C au Canada, le nombre de cas d'infections graves liées à ce groupe a chuté d'environ 97 %, selon le gouvernement du Québec.

Les témoins jouent un rôle clé dans l'intimidation

Par Pascal Faucher, La Voix de l'Est

Le bruit court qu'une élève a été filmée dans des circonstances embarrassantes. Les insultes fusent, on se partage des images.

Mais une camarade ose se dresser devant l'engouement. Et si on évitait de colporter la rumeur? Si on cessait de propager la vidéo?

Qu'ils soient passifs ou incitateurs, les témoins d'un acte d'intimidation ont un rôle clé à jouer pour endiguer ce type de comportement toujours présent dans les écoles, bien que certaines méthodes aient changé.

Voilà le message transmis à quelque 750 élèves du primaire réunis à l'auditorium de l'école secondaire Massey-Vanier de Cowansville lundi, grâce à une pièce présentée par une troupe de théâtre parascolaire.

«Si un intimidateur n'a pas de public, il a moins d'impact», résume Sophie Rondeau-Chaput, une animatrice à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire qui participait à la pièce.

«Bref, il ne faut pas jouer à l'autruche. Il suffit que quelques témoins changent de réaction pour avoir une autre histoire, pour briser le cycle.»

Stratégies

La pièce Autruches en liberté illustre justement et de façon humoristique comment l'intervention de témoins permet de réfréner les comportements mesquins.

À retenir, cinq stratégies pour sortir de l'engrenage: demander de l'aide, s'affirmer, montrer à l'intimidé son importance, utiliser l'humour et s'entourer d'alliés.

«Les témoins ont vraiment un pouvoir sur la situation», dit Méloïc, un élève de secondaire 2 qui a participé à la prestation.

Sa partenaire de jeu Élisabeth fait aussi remarquer que l'intimidation «joue sur la santé mentale» des victimes.

Et ce qui affecte le moral, évidemment, affecte aussi les résultats scolaires.

Au centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, on reconnaît que «le visage de l'intimidation a changé», dit la coordonnatrice intérimaire aux communications Audrey Leboeuf.

Ce qui jadis pouvait rester entre les murs de l'école se transporte facilement à l'extérieur, notamment sur Internet.

Or «l'intimidation ne concerne pas juste ceux qui la subissent», précise Stéphanie Berger, qui a organisé la pièce également montrée aux élèves de la Haute-Yamaska, l'automne dernier.

«Les stratégies peuvent changer le parcours de quelqu'un qui en subit.»

Comme le dit sa collègue Sophie Rondeau-Chaput : «on veut une école où tout le monde est à la place et se sent bien».

Section Jeunesse Desjardins

Un local de musique comme un baume sur le cœur des élèves de l'école Le Tremplin

Par Amélie Houle, Le Nouvelliste

Du plus loin qu'il se souvienne, Ludovic Goyette a toujours été un passionné de musique. En fait, la musique, Ludovic l'a dans le sang depuis qu'il a 4 ans. Une guitare à la main ou installé derrière sa batterie, le jeune finissant de l'école secondaire Le Tremplin de Sainte-Geneviève-de-Batiscan avait l'habitude de se divertir en jouant d'un instrument ou d'un autre en arrivant à la maison.

Mais depuis quelques semaines, Ludovic, comme plusieurs autres élèves qui ont la fibre musicale, va gratter la guitare ou se défouler sur la batterie qui a été installée dans le tout nouveau local de musique de son école secondaire. Sur l'heure du dîner ou pendant les pauses, le local est toujours occupé, souligne-t-il.

Guitares acoustiques, électriques, piano électronique et une batterie, les instruments sont nombreux dans ce nouveau local qui a été repensé de A à Z afin de le transformer en véritable salle de musique.

Ludovic n'est toutefois pas qu'un simple utilisateur de ce nouveau local créé sur mesure pour lui et ses collègues musiciens. Il est également l'un des instigateurs du projet et surtout, celui qui a permis la réalisation de ce dernier. «Anick, la technicienne en loisir, m'a dit qu'il y avait un local vide et j'ai donc conseillé de faire un local de musique. C'était une des choses les plus importantes selon moi parce que beaucoup de jeunes commençaient à jouer de la musique et ne pouvaient pas se pratiquer à l'école», explique le jeune finissant qui a également remporté cette année la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour son implication.

De la peinture jusqu'à l'achat des meubles qui allaient permettre aux élèves d'être confortables, Ludovic a été la personne responsable de tout le projet. «Depuis le début de l'année, j'ai commencé à rénover le local. [...] J'ai vraiment tout ôté et je suis reparti de zéro. Ça m'a pris environ quatre ou cinq mois à faire tout ça.»

«Il s'est vraiment impliqué dans toutes les facettes du projet, donc pour moi c'était vraiment de le soutenir dans cette initiative», souligne Anick Lauzier, technicienne en loisir à l'école secondaire Le Tremplin.

Lorianne Leduc, une élève de troisième secondaire et artiste visuel, a pour sa part donné un coup

Un projet qui rassemble

Pour plusieurs, ce projet peut sembler banal, mais pour les élèves de l'école secondaire Le Tremplin, ils ne disposaient d'aucun endroit pour pratiquer ce médium, puisqu'aucun cours de musique n'est offert dans leur cursus scolaire.

L'endroit a donc été accueilli comme un véritable baume pour les élèves. «C'est vraiment le fun, tellement qu'on vient tout le temps jouer ici moi et mon groupe», avoue Émilien Tschanz, la guitare à la main.

Mais le local a aussi permis de constater des effets insoupçonnés sur les élèves de l'école secondaire.

«C'est le fun! Ça me permet de rencontrer d'autres personnes qui jouent de la musique comme mon prof d'anglais», renchérit Ludovic.

Un groupe de musique est né

D'ailleurs, le nouveau local vient à peine d'être inauguré qu'un petit groupe de trois musiciens s'est déjà formé. Ludovic, un autre élève musicien et leur enseignant d'anglais Patrice Moore se sont réunis pour partager leur passion. «Je joue du métal et je savais que certains élèves étaient intéressés par ça aussi, donc je me suis dit qu'on allait essayer de se monter un petit spectacle. On a un bassiste, moi je joue de la guitare et je chante et Ludovic est à la batterie», explique M. Moore.

Ces derniers présenteront d'ailleurs un court numéro ce jeudi dans le cadre de la Semaine de la culture.

Collations malsaines dans les écoles

Le cabinet de Drainville « confiant » que le CSSDM prendra acte des recommandations

Le cabinet du ministre de l'Éducation est « confiant que le Centre de services scolaires de Montréal (CSSDM) prendra acte des recommandations de la protectrice régionale de l'élève » au sujet des collations potentiellement nocives distribuées dans ses écoles, a-t-il écrit à *La Presse*.

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

La Presse

Après six mois d'enquête, M^e Marie-Ève Dorion a prié le CSSDM de retirer de son offre de collation tous les « aliments hautement transformés ou à la limite de l'être ». Parce qu'ils risquent de rendre les écoliers obèses et malades tellement ils sont servis souvent et tellement ils contiennent de gras saturés, de sucre et de sel. D'ici 16 mois, des fruits et légumes devront les remplacer chaque jour, comme le veut le Guide alimentaire canadien, a-t-elle ajouté.

La plupart des recommandations imposeraient au CSSDM un exercice « prématuré et disproportionné », lui a répondu l'organisme. À l'inverse, les quatre experts en santé ou en nutrition interrogés par *La Presse* estiment tout que les écoles attendent depuis déjà trop longtemps – puisque le Guide alimentaire révisé a paru en 2019 – et que le ministère de l'Éducation doit en faire plus, sans tarder, car le réseau scolaire manque de fonds et de main-d'œuvre.

« On est conscients que les besoins alimentaires augmentent dans toutes les écoles du Québec. La priorité est de répondre à ces besoins tout en s'assurant d'offrir des collations saines et équilibrées pour nos élèves », nous a écrit Antoine de la Durantaye, attaché de presse du ministre Bernard Drainville. [...] Entre 2018 et aujourd'hui, on a plus que doublé les budgets, en passant de 25,5 millions à 60,9 millions. »

Le père de famille qui a porté plainte auprès de la protectrice régionale de l'élève, Daniel Vézina, se réjouit « que le ministre reconnaisse les recommandations ». « Mais j'espère que les députés lui demanderont des comptes un peu plus détaillés en Chambre, poursuit-il. Il faut aller plus loin et mettre le rapport en action, avec une date butoir. Le ministre devrait au moins confirmer que les écoles doivent suivre le Guide alimentaire canadien. »

Plus de quatre ans après l'adoption de ce Guide et 17 ans après sa propre parution, la Politique-cadre (québécoise) pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif est toujours en cours de révision.

Ni le cabinet du ministre Drainville ni le ministère de l'Éducation n'ont spécifié à *La Presse* à quel moment elle sera publiée. « [Elle] permettra de renommer et préciser les orientations » et « des outils seront rendus disponibles pour soutenir les milieux scolaires dans [sa] mise en œuvre », a indiqué par courriel le responsable des relations de presse au ministère, Bryan St-Louis.

Le conseil d'administration du CSSDM doit se pencher sur les recommandations de M^e Dorion lors de sa prochaine séance, le 8 mai.

SOMMES VERSÉES PAR LE MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION POUR FINANCER L'AIDE
ALIMENTAIRE EN 2023-2024

- 40,5 millions de dollars aux centres de services scolaires et commissions scolaires (pour des repas et collations)

- 15 millions de dollars au Club des petits déjeuners
- 5,4 millions de dollars à la Cantine pour tous (pour des dîners)
- Total : 60,9 millions de dollars

Source : Ministère de l'Éducation

Une décision du CSSDN décriée par les conservateurs

Erick Deschenes

L'association de Bellechasse du Parti conservateur du Québec (PCQ) appuie des parents d'élèves du Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) qui sont en désaccord avec la décision de cette organisation «de renoncer au programme d'anglais intensif sur une demi-année et d'imposer cette décision de façon uniforme dans toutes les écoles».

Rappelons que le Journal de Québec a dévoilé la semaine dernière que le CSSDN renonçait à l'enseignement de l'anglais intensif sur une demi-année à la sixième année du primaire, offert dans 21 de ses établissements.

Pour justifier sa décision, l'organisation a cité l'augmentation de la proportion d'enfants aux prises avec des difficultés scolaires ainsi que l'explosion du nombre d'élèves, autant en raison de l'arrivée de familles immigrantes que la croissance de la population sur le territoire.

Les écoles primaires du CSSDN devront désormais s'assurer que le modèle choisi offre l'enseignement de toutes les matières sur les dix mois de l'année scolaire, mais elles pourront miser sur d'autres formules pour offrir de l'anglais intensif.

Par exemple, à l'École des Moussaillons, de Pintendre, l'anglais intensif touchera l'an prochain deux classes de 6e année plutôt que quatre. Ces deux classes alterneront les cours d'anglais et les autres matières, telles que le français et les mathématiques, sous la formule un jour/un jour. En ce qui concerne les élèves des deux autres classes de 6e année de cette école, ils chemineront dans un parcours régulier sur 10 mois. Ils auront les mêmes périodes de spécialités que les élèves de 5e année.

Laisser le choix aux parents

L'association de Bellechasse du PCQ estime toutefois que ce sont les conseils d'établissement qui aurait dû aborder cette question comme elle touche les programmes d'enseignement, comme le prévoit la *Loi sur l'instruction publique*.

«Nous tenons à souligner que ce sont les parents et les conseils d'établissement qui sont les mieux placés pour évaluer le contexte spécifique de leur milieu et d'être à même de prendre des décisions éclairées en conséquence. En ce sens, les propos récents du ministre Bernard Drainville sont en décalage avec la réalité voulant que chaque école soit unique, et les défis rencontrés peuvent varier considérablement en fonction de la région et du contexte local. Imposer une solution homogène ne

règle pas nécessairement les problèmes spécifiques rencontrés par chaque école», a affirmé l'association politique.

Du même souffle, le groupe estime qu'il «n'a pas été démontré que l'anglais intensif nuit au français».

«Au contraire, l'étude du ministère de l'Éducation sur les effets de l'enseignement intensif de l'anglais au primaire a identifié des taux de réussite équivalents, sinon supérieurs à l'enseignement ordinaire, aux épreuves de français et mathématiques. Nous nous interrogeons sur les sources qu'utilisent le ministre et le CSS pour affirmer une telle position», a argué Christian Gauthier, vice-président du PCQ pour Chaudière-Appalaches et Capitale-Nationale.<

Ainsi, l'association de Bellechasse du PCQ réclame que la députée de Bellechasse, Stéphanie Lachance, se «fasse la voix des citoyens auprès du ministère afin d'encourager une approche plus collaborative et respectueuse des compétences locales dans le processus décisionnel concernant l'éducation de nos enfants».

Entente de principe conclue et acceptée chez Autobus B. Dion

Par Ghislain Allard, Journaliste



Une entente de principe est intervenue entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs des Autobus B. Dion–CSN et l'employeur. Réunis en assemblée générale le 3 mai, les membres du syndicat ont adopté à 93 %, par voie de scrutin secret, cette même entente. La grève prévue jusqu'au 15 mai est donc levée.

« L'entente de principe a fait passer notre taux horaire à 30,33 \$, rétroactif au 1er juillet 2023 et nous serons augmentés à 31,49 \$ au 1er juillet de cette année. Ainsi, depuis le réinvestissement du gouvernement en 2022-2023, nous aurons obtenu près de 20 % d'augmentation au total. Notre nouveau contrat de travail de cinq ans prévoit désormais cinq congés de maladie payés et nous toucherons le 10 % d'indemnités de vacances à partir de 15 ans au lieu de 25 ans », déclare Bianka Mailhot, présidente du syndicat.

Denis Beaudin, président du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie–CSN, salue la lutte menée par les membres du syndicat qui ont réussi à bonifier considérablement leurs conditions de travail. « Nous souhaitons maintenant que les autres employeurs du secteur en Estrie comprennent que les règlements et l'arrêt des moyens de pression, incluant les grèves actuelles, ça passe par la répartition des sommes que le gouvernement leur donne depuis l'automne 2022 », soutient M. Beaudin.

« Les travailleurs de ce syndicat ont lutté afin d'obtenir une bonification tout à fait méritée de leurs conditions de travail. Ces personnes rejoignent ainsi des milliers de salariés qui, grâce à leur mobilisation, contribuent à améliorer le niveau de vie de tout un secteur qui a longtemps manqué de reconnaissance. Depuis plus d'un an, la nouvelle norme salariale dans ce secteur est reconnue et tous les employeurs savent que, pour attirer et pour retenir leurs salariés, ils doivent s'y conformer », conclut Stéphanie Gratton, vice-présidente de la FEESP–CSN.

Grève des chauffeurs d'Autobus Voltigeurs : un incident force l'ouverture d'un dossier à la Sûreté du Québec

Éric Beaupré



Un incident force l'ouverture d'un dossier à la Sûreté du Québec @

Crédit photo Eric Beaupré / Vingt55. Tous droits réservés.

Un employé syndiqué en grève a été bousculé par un autobus ce matin sur la ligne de piquetage des Autobus Voltigeurs de Drummondville. L'incident, rapporté aux autorités, est survenu alors que les employés syndiqués de l'entreprise sont en grève et que les employés non syndiqués poursuivent leurs opérations.

Les policiers de la Sûreté du Québec de Drummondville (SQ) ont été appelés sur les lieux tôt ce matin après qu'un incident soit survenu lorsqu'un employé non syndiqué de l'entreprise a bousculé un employé syndiqué avec son autobus scolaire.

La Sûreté du Québec (SQ) confirme que les policiers de la MRC de Drummond ont été appelés en assistance suite à cet incident impliquant un employé en grève. Un dossier a été ouvert d'assistance en lien avec cet événement, confirme Louis-Philippe Ruel, porte-parole de la Sûreté du Québec (SQ) en entrevue au Vingt55.

Pour le moment, le dossier d'assistance a été ouvert et la suite des événements sera déterminée par le dépôt ou non d'une plainte officielle par l'employé. Rencontrés sur place, des témoins de l'événement, ainsi que l'employé impliqué, précisent que l'incident est survenu alors que les employés en grève circulaient devant l'accès au stationnement.

L'ensemble des chauffeurs ont patienté les quelques seconds nécessaires entre nos déplacements', précise une employée rencontrée sur place. Cependant, un chauffeur non syndiqué a manqué de patience et a choisi de pousser l'un des manifestants, bousculant ainsi le président du syndicat avec son autobus.

Après avoir bousculé l'employé syndiqué, le conducteur ne s'est pas arrêté, a constaté un témoin venu à la rencontre du Vingt55, soulignant que bousculer une personne avec un autobus représente un risque et que ne pas revenir sur place pour s'excuser ou s'enquérir de l'état de l'employé démontre un manque de jugement important, fait remarquer ce citoyen témoin et bien au fait des moyens de pression et de la grève des chauffeurs d'autobus.

'Je suis un parent moi-même et cela me dérange de devoir conduire mes enfants moi-même. En revanche, nous comprenons les enjeux', ajoute le père de famille qui trouve déplorable ce genre d'incident.

Jean-Guy Picard, président du syndicat, confirme que les douleurs sont a priori sans gravité. Je vais continuer de me présenter sur la ligne de piquetage en espérant que d'autres incidents du genre ne soient pas à déplorer. Le dossier et l'incident ont été soumis aux autorités et le dossier suivra son cours, confirme autant la Sûreté du Québec que le président du syndicat.

IDÉES

Insuffler de l'espoir à l'école québécoise

Alain Fortier

Dernier président de la Fédération des commissions scolaires du Québec et de la commission scolaire des Découvreurs, l'auteur cosigne cette lettre avec un groupe de près d'une trentaine de présidentes et de présidents des défuntes commissions scolaires francophones*.

Tout récemment, un groupe de présidentes et de présidents des défuntes commissions scolaires francophones a ressenti le besoin de se réunir et de boucler la boucle. Un bâillon et une pandémie plus tard, nous n'avions pas eu l'opportunité de faire le bilan de notre aventure politique commune. Nous saluons l'initiative de deux collègues engagés à faire de ce moment d'échange un temps fructueux pour chacune et chacun. Un deuil, ça prend du temps...

Très rapidement, nos discussions se sont tournées vers l'actualité et chaque personne présente pouvait relater une histoire réelle, vécue dans sa communauté, liée à la perte de démocratie locale, à la centralisation décisionnelle, à l'absence de représentativité pour les parents dans le besoin. À n'en pas douter, l'impact du bleu standardisé de la gestion uniforme du réseau public d'éducation se fait sentir partout au Québec.

Un groupe de passionnés ne tarde jamais à atteindre la question des valeurs comme objet central des discussions. La question de l'équité nous est apparue alors évidente : l'école québécoise ressemble à une marchandise et les parents d'élèves à des clients dans ce système d'écoles à trois vitesses si fortement décrié au Québec et ailleurs au Canada.

Comment le Québec en est-il arrivé là ?

Devant le refus répété de tous les gouvernements de mettre fin à l'école privée subventionnée, malgré toutes les démonstrations illustrant les coûts financiers et sociaux qu'engendre le maintien de ce financement, le réseau public a choisi, à l'époque, de combattre la promesse d'excellence par la promesse d'excellence. Les commissions scolaires ont donc contribué à passer d'un système d'éducation à deux vitesses, le privé et le public, à un système à trois vitesses : le privé, le public et le public sélectif.

L'idée ici n'est pas de condamner les décisions prises par les élus scolaires. Elles sont faciles à comprendre. Le réseau public, dans certaines régions du Québec, perdait jusqu'à 40 % de sa « clientèle » au profit de l'école privée et échappait, par le fait même, une large part de son financement. Il devenait alors difficile d'offrir l'en-

semble des ressources nécessaires à la réussite éducative de tous les élèves. Il fallait donc contrer l'exode. Le gouvernement ne voulant pas cesser de financer l'école privée (on n'enlève pas un privilège à des privilégiés sans en subir les conséquences), il fallait agir.

La créativité des acteurs du réseau public aura alors permis de développer une offre de service diversifiée autour de projets particuliers attrayants, porteurs de motivation scolaire et d'apprentissage signifiant. Les effets de cette nouvelle offre de service se sont fait sentir, petit à petit, sur la rétention des élèves à l'école publique, notamment lors du passage du primaire au secondaire.

Voilà comment nous avons contribué à la situation dans laquelle nous nous retrouvons actuellement.

Nous, les élus scolaires, avons fait face à une inertie politique hors de notre contrôle. Nous avons réagi par la même logique : une logique de marchandisation des élèves. Ce faisant, en améliorant l'offre de service, nous avons encouragé le « magasinage », la recherche du « mieux pour mon enfant », sans prendre la réelle mesure du paradigme en place et de la nécessité de penser autrement la signification du fameux « mieux pour mon enfant ». Le mieux se retrouve-t-il dans le choix individuel ou dans l'intérêt collectif ? Est-il « mieux » pour un enfant d'avoir le meilleur « service » ou de prendre la pleine mesure de la société dans laquelle il évolue ?

Notre réflexion s'est alors tournée vers la mission de l'école québécoise, la mission des commissions scolaires et leur valeur centrale : l'équité des chan-



ces offertes à chaque élève, pour lui permettre d'atteindre son plein potentiel.

Il nous est apparu évident qu'il était urgent de mettre fin au système de marchandisation de l'école québécoise dans laquelle les mieux nantis se retrouvent privilégiés et ceux moins choyés demeurent isolés dans leurs difficultés. Il est temps de retrouver l'idée du bien commun et de la force du collectif diversifié et inclusif.

Si nous avons contribué à favoriser le « marché de l'école » au Québec, nous souhaitons aujourd'hui le reconnaître mais dénoncer la pérennité de cette iniquité systémique. Pour nous, l'école doit être le cœur de sa communauté, être totalement gratuite, non sélective et porteuse de projets mobilisateurs pour les élèves. Ainsi, tous les enfants d'un même quartier, sans discrimination, devraient aller à l'école ensemble

et ne pas avoir à se demander s'il y aura une place pour eux dans l'école du quartier. Toutes les écoles du Québec devraient être des écoles de quartier.

Si nous croyons en la force d'un vivre-ensemble inclusif et respectueux des différences, il est urgent de mettre fin à l'école à trois vitesses et de restructurer l'ensemble du système scolaire. Il nous apparaît impératif de permettre à nos enfants de fréquenter une école dont l'organisation reflète la société à laquelle nous aspirons toutes et tous.

À la fin de notre rencontre, nous nous sommes quittés heureuses et heureux de nous être revus et de poser, à travers cette lettre, un dernier geste de politique scolaire rempli d'espoir.

* La liste complète des signataires est publiée sur nos plateformes numériques.

IDÉES

Manifester, ce qu'en dit la juge

PIERRE TRUDEL



La décision rendue le 1^{er} mai par la juge Chantal Masse de la Cour supérieure sur la demande de faire cesser la manifestation pro-Palestine sur les terrains de l'Université McGill aidera celles et ceux qui, dans différents contextes, ont à répondre à des demandes émanant de toutes parts afin d'interdire des activités expressives.

Les rues et les parcs sont la propriété de l'État ou d'organismes publics. Invoquer le droit de propriété pour conclure à l'illégalité d'une activité expressive qui s'y déroule n'est absolument pas suffisant. Surtout, ce n'est pas parce qu'une activité expressive contredit des croyances qu'elle constitue du racisme, de l'expression de haine ou des menaces.

La demande d'injonction faisait état de menaces ressenties. L'un des requérants alléguait ne pas se sentir à l'aise sur le campus. Mais il n'y a pas eu de preuve que les accès à des locaux de l'Université étaient effectivement entravés. Les demandeurs évoquaient d'autres manifestations antérieures qui se sont déroulées à Montréal et sur plusieurs campus nord-américains à la suite d'événements survenus en Israël et à Gaza à l'automne 2023. La juge a estimé que les craintes pour la sécurité étaient en bonne partie subjectives et qu'il n'y avait pas de preuve de menaces visant personnellement les étudiants demandeurs.

De même, les craintes de blocage de l'accès aux édifices étaient insuffisantes, car elles découlaient de faits liés

à d'autres manifestations et non à celle qui était visée. En somme, rien n'indique que les manifestants ont l'intention de bloquer l'accès aux édifices de l'Université et d'empêcher les étudiants de se présenter à leurs examens. La juge retient plutôt que les manifestants s'emploient à protester contre la guerre et tentent de faire pression sur l'Université afin qu'elle rompe ses liens avec certaines organisations.

Interdiction démesurée

Le jugement rappelle que les mesures qui limitent la liberté d'expression doivent être soigneusement délimitées. Or, l'ordonnance sollicitée ne visait rien de moins que 154 édifices de l'Université McGill et pas seulement le secteur lié au campement sur les pelouses du campus de la rue Sherbrooke. On demandait l'interdiction de toute manifestation — sans égard au sujet de telle manifestation — à l'intérieur d'une distance de 100 mètres des entrées et sorties des édifices de l'Université McGill. La juge a considéré que cela restreindrait de façon disproportionnée la liberté d'expression et de réunion pacifique.

Plutôt que de se braquer sur le seul fait que les manifestations se déroulaient sur une propriété de l'Université, la juge a tenu compte de la mission de ces institutions. Ce sont des lieux où la liberté d'expression et de réunion pacifique doit avoir un poids important. Que des thèses divergentes y soient défendues n'a rien d'étonnant, au contraire. Dans une société démocratique, il est difficile d'imaginer que le seul fait qu'un propos contredise une croyance peut suffire à justifier son interdiction.

Cette affaire illustre combien il est essentiel de distinguer entre les propos critiques au sujet des actions d'un gouvernement et le racisme ou l'antisémitisme. Cela vient infirmer les revendications de groupes de pression mili-



tant pour que les lois ou les réglementations des universités ou d'autres institutions adoptent une définition élargie de l'antisémitisme. Des associations cherchent à imposer des définitions de l'antisémitisme ou de l'islamophobie si larges qu'elles engloberaient la critique des politiques de l'État d'Israël ou de la religion musulmane. Définir si largement de telles notions est incompatible avec la liberté d'expression telle qu'elle est comprise dans les sociétés démocratiques.

S'il est urgent d'encourager la franche discussion sur des enjeux controversés, il est évident que ce n'est pas en interdisant préventivement de prononcer des mots qui choquent que l'on contribue à promouvoir les échanges au sein d'une société démocratique. La leçon vaut pour tous ces groupes de tendances diverses qui sont prompts à revendiquer la censure de ce qui les dérange, mais qui revendiquent pour eux-mêmes le droit d'exagérer les travers des autres.

En fin de compte, la juge applique les règles qui prévalent lorsqu'il faut déterminer si une activité expressive peut être punie. Le seul fait qu'un propos, un dessin ou une manifestation contredisent une croyance n'est pas un motif suffisant pour l'interdire. Si ce précepte était appliqué par les décideurs, ils refuseraient de donner suite à toutes sortes de demandes de censurer des propos ou des événements au motif que cela pourrait susciter la haine ou d'autres périls. Pour sanctionner une activité protégée par la liberté d'expression, il faut plus que de vagues procès d'intention.

La civilité

En démocratie, il faut promouvoir des débats respectueux. Dans cet esprit, la juge rappelle « qu'exercer sa liberté d'expression dans le [...] respect des autres et de leurs perceptions, fondées ou non, tout en maintenant son message, n'est pas interdit ». On peut toutefois ajouter que ce n'est pas parce qu'il est préférable que les débats se déroulent de façon civilisée qu'on peut interdire une activité expressive pour le seul fait qu'elle est controversée. La civilité se cultive, elle doit être encouragée, mais elle ne se décrète pas.

Professeur, Pierre Trudel enseigne le droit des médias et des technologies de l'information à l'Université de Montréal.

Communiqué (s)

Transport scolaire - 48 heures de grève pour le Syndicat des chauffeurs scolaires de Pointe-Aux-Outardes (CSN)

NOUVELLES FOURNIES PAR

CSN →

07 mai, 2024, 06:00 ET

BAIE-COMEAU, QC, le 7 mai 2024 /CNW/ - Ce mardi 7 mai, le Syndicat des chauffeurs scolaires de Pointe-Aux-Outardes (CSN) déclenche une grève de 48 heures.

« Nous en sommes à notre cinquième séquence de grève et ce n'est jamais de gaieté de cœur que nous exerçons une grève. L'employeur, Sogesco, ne nous laisse pas le choix, la négociation actuelle piétine et les salarié-es veulent leur juste part des nouvelles sommes que l'employeur encaisse déjà depuis le printemps 2023. Malgré la présence d'un conciliateur, la prochaine rencontre de négociation n'aura lieu que le 16 mai prochain. Même si nous souhaitons un règlement rapide et que nous travaillons en ce sens, la balle est dans le camp de l'employeur », déclare Guillaume Tremblay, président du Conseil central de la Côte-Nord-CSN.

« Nous rappelons qu'au mois de février 2023, le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville, est lui-même intervenu sur la place publique afin d'appuyer les revendications du secteur du transport scolaire de la Fédération des employées et employés de services publics-CSN (FEESP-CSN) en soulignant que *les chauffeuses et chauffeurs doivent avoir leur juste part*, précise Josée Dubé, présidente de ce secteur. Il a même réitéré cet appui lors d'une entrevue avec Paul Arcand sur les ondes du 98,5 FM à Montréal, vendredi dernier. Les salarié-es du syndicat font partie d'un mouvement de travailleuses et de travailleurs qui doivent recourir à la grève pour aller chercher leur juste part et nous allons être à leurs côtés jusqu'à ce qu'ils l'obtiennent. »



« Tous les employeurs ont reçu une bonification variant entre 15 et 30 % de la valeur de leurs contrats et une partie de cet argent doit se rendre dans les poches de celles et ceux qui conduisent les autobus, souligne Stéphanie Gratton, présidente par intérim de la FEESP-CSN. En observant la rémunération totale de la haute direction de Sogesco, on remarque que son président-directeur général, Mario Provost, a touché 390 992 \$ en 2022 et 505 899 \$ en 2023, ce qui équivaut à une augmentation de 114 907 \$ en une année, soit 29,4 %. Nous constatons donc qu'avec de l'argent public, il y a des *boss* qui s'enrichissent par de très bons salaires alors que pour celles et ceux qui conduisent les autobus scolaires, on ne réserve que des miettes ».

Sans convention collective depuis le 30 juin 2022, le Syndicat des chauffeurs scolaires de Pointe-Aux-Outardes (CSN) regroupe 17 membres travaillant pour les Autobus de l'Estuaire inc. La FEESP-CSN compte plus de 425 syndicats affiliés représentant 65 000 membres œuvrant dans le domaine des services publics et parapublics. Le Conseil central de la Côte-Nord-CSN regroupe plus de 50 syndicats et 5500 membres sur tout le territoire de la région.

Fondée en 1921, la CSN est une organisation syndicale qui œuvre pour une société solidaire, démocratique, juste, équitable et durable. À ce titre, elle s'engage dans plusieurs débats qui intéressent la société québécoise. Elle regroupe plus de 330 000 travailleuses et travailleurs réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans 13 conseils centraux, principalement sur le territoire du Québec.

SOURCE CSN

Renseignements: Martin Petit, Service des communications de la CSN, 514 894-1326, martin.petit@csn.qc.ca